



PETITES VACANCES Printemps 2018

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs de Centre Ville
Cigales et Grillons

Nom des responsables légaux :

1^{er} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Lieu de scolarité :

2^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Lieu de scolarité :

3^{ème} enfant : Nom Prénom : Né(e) le :

Lieu de scolarité :

Adresse complète:

Tél : Tel Portable :

Adresse Mail :@.....

Merci de remplir pour l'année scolaire 2017 / 2018 une fiche de renseignements sanitaires.

Imprimé disponible au bureau de Cigales et Grillons.

Avril / Mai 2018					
(Cochez les cases correspondantes aux accueils souhaités et indiquez les horaires)					
Date	Jeudi 26	Vendredi 27	Merc 2	Jeudi 3	Vendredi 4
Heure d'arrivée	...h....	...h....			
Matin					
Repas	<input type="checkbox"/>				
Après-midi					
Heure de départ	...h....	...h....	...h....	...h....	...h....

Tarif	Nbre de jours	Nbre d'enfant	Montant du paiement à joindre
Journée : 32,00 €			

Choisissez votre mode de règlement :

Par chèques

(à l'ordre de « Cigales et Grillons »

+ précisez au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant)

Par carte bancaire :

N° | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Les 3 derniers chiffres au dos : | | |

Date d'expiration | | | | |

Par chèques vacances ANCV

Nom du titulaire.....

Par TICKETS CESU

Date et Signature :

A.....

Le

Signature

PETITES VACANCES Printemps 2018

Demande d'inscription à l'Accueil de Loisirs de Centre Ville
 Cigales et Grillons – St Paul Bourdon Blanc

Qui peut en bénéficier :

Les enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés dans les écoles d'Orléans ou autres.

Pour les enfants de moins de 3 ans qui sont déjà scolarisés, leur inscription est possible sur présentation d'un certificat de scolarité.

Lieux :

Lieu d'accueil
 Ecole Maternelle St Aignan
 1 à 3 rue de l'Oriflamme
 45000 ORLEANS

Jours et Horaires d'accueil :

L'Accueil de Loisirs des mercredis est ouvert les mercredis en période scolaire (sauf si mercredi férié).

De 12h00 à 17h00. Les enfants ne pourront pas être récupérés avant 17h00.

Une garderie est mise en place de 17h00 à 18h30.

Lors des mercredis libérés de l'école qui accueille, l'accueil de loisirs est ouvert **de 09h00 à 17h00** avec une possibilité de garderie à partir de 7h30 et jusqu'à 18h30. L'inscription à la journée est obligatoire lors de ces mercredis libérés.

Restauration :

Le repas du midi ainsi que le goûter sont inclus.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

* Les inscriptions se font auprès de Cigales et Grillons.

Les dossiers d'inscriptions peuvent également être téléchargés sur le site Internet www.cigalesetgrillons.com

* Toute inscription est considérée comme définitive et non modifiable.

* **La date limite d'inscription est fixée au 9 Février 2018.**

Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement.

Les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée.

* Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.

* Les inscriptions se font à la journée (non obligatoire sur toute la période)..

Les tarifs : Les Tarifs indiqués sont sans aide de la commune d'Orléans et sans aide de la CAF.

<u>Barème 2017-2018</u>	Enfants école d'Orléans	Enfants extérieurs
Tarif journée complète	32,00 €	32,00 €

Paiement :

Les paiements sont à JOINDRE au moment de l'inscription et à remettre au bureau de l'association « Cigales et Grillons ».

Mode de règlement possible et facilité de paiement :

Par chèques (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos du chèque nom et prénom de l'enfant)

Par carte bancaire

Par chèques Vacances ANCV Par TICKETS CESU

* **Annulation ou modification :**

* Pour raisons médicales : les journées d'absences donneront droit à un avoir selon les conditions cumulatives suivantes (absence sur la journée entière + présentation d'un certificat médical sous 8 jours indiquant l'incapacité de l'enfant à fréquenter l'accueil de loisirs).

* Pour autres raisons : la somme versée sera conservée.

* Aucune modification ne sera acceptée et les absences ne sont pas remboursables.